



Club affilié à la Fédération
Française « Sports pour Tous »

SAINT-JEAN BIEN-ÊTRE

SAISON 2020-2021

CE DOCUMENT

COMPORTE

DEUX PAGES

À REMPLIR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Déjà licencié en 2019-2020 <input type="checkbox"/>	Nouveau licencié <input type="checkbox"/>	DATE de NAISSANCE :
NOM :		PRÉNOM :
TÉLÉPHONE :		PORTABLE :
ADRESSE E-MAIL (EN CAPITALES SVP) : pour recevoir notre lettre d'information (recommandé) :		
DOMICILE (N° et rue) :		
CODE POSTAL :	COMMUNE :	

- Si nouveau licencié : joindre l'imprimé de demande de licence au bulletin d'inscription.
- Le document concernant les consignes de sécurité est consultable sur le site Internet du club et en salles.
- Possibilité de régler en deux fois si le montant total est supérieur à 150 € : faire deux chèques de même montant. Le premier sera encaissé à l'inscription, le second fin janvier 2021.
- Les coupons-sports ou chèques-vacances ne peuvent pas couvrir le montant de la licence (23 €).
- Toute demande de justificatif de paiement devra obligatoirement être accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

CERTIFICAT MÉDICAL : COCHEZ OBLIGATOIREMENT LA CASE QUI VOUS CONCERNE

JE SUIS NOUVEL ADHÉRENT À L'ASSOCIATION : je fournis un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités choisies.

JE RENOUVELLE MON ADHÉSION à l'association et j'atteste avoir répondu NON À TOUTES LES QUESTIONS de l'auto-questionnaire de santé pour le renouvellement de ma licence : je n'ai pas à fournir de certificat médical s'il a été donné pour la saison 2018-2019 ou 2019-2020.

JE RENOUVELLE MON ADHÉSION à l'association :

- J'AI RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS de l'auto-questionnaire de santé.

ou

- JE N'AI PAS FOURNI DE CERTIFICAT EN 2018-2019 et 2019-2020

Je fournis donc un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités choisies afin de pouvoir renouveler ma licence.

JOINDRE À VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION 1 CHÈQUE OU 2 CHÈQUES À L'ORDRE DE SAINT-JEAN BIEN-ÊTRE

DATE D'INSCRIPTION :

SIGNATURE :

En signant ce bulletin, j'accepte la collecte et le traitement de mes données à caractère personnel dans les conditions indiquées dans le formulaire RGPD (*Règlement général sur la protection des données*) consultable sur notre site internet www.saintjeanbienetre.fr, et déclare être valablement informé de mes droits ainsi que leurs modalités d'exercice.



TARIF 2020 - 2021

CE DOCUMENT

COMPORTE

DEUX PAGES

À REMPLIR

SPORTS EN SALLE		tarif	avoir (1)	à reporter
AQUAGYM BASSIN INTERCOMMUNAL (45650 - 45560 - 45590)	1 cours par semaine	140	30	
	2 cours par semaine	240	40	
AQUAGYM BASSIN INTERCOMMUNAL (autres communes)	1 cours par semaine	150	30	
	2 cours par semaine	250	40	
GYM - YOGA	Cours en libre-service	140	30	
GYM - YOGA + PILATES	Gym-Yoga libre service + 1 cours Pilates par semaine	190	40	
GYM - YOGA + 2 h TAI CHI - Qi GONG	Libre-service Gym-Yoga + Tai Chi-Qi Gong	220	40	
PILATES SEUL	1 cours par semaine	100	20	
	2 cours par semaine	155	30	
TAI CHI - Qi GONG	Cours en libre-service	155	30	
ÉQUILIBRE - MÉMOIRE	1 cours par semaine	100	20	
	2 cours par semaine	155	30	
	Libre-service Gym-Yoga + 1 cours Équilibre Mémoire	190	40	
LINE DANCE NIVEAU 1	cours dirigé + entraînement par semaine	100	20	
LINE DANCE NIVEAU 2	cours dirigé + entraînement par semaine	100	20	
LINE DANCE NIVEAU 1 et 2	cours et entraînements	150	30	
ACTIVITÉS DE PLEIN AIR				
BOULES	Cotisation annuelle	9		
MARCHE	Cotisation annuelle	6		
MARCHE NORDIQUE	30 séances avec coach diplômé	100	20	
VÉLO	Cotisation annuelle	8		

AUTRES ACTIVITÉS : ces activités nécessitent l'inscription à l'une des disciplines ci-dessus Préinscription obligatoire auprès du responsable indiqué ci-après :				
INITIATION INFORMATIQUE :	René GIFFAUT tél. 02 38 66 08 31	20		
TAROT :	Max ROILLE tél. 06 95 04 66 66	8		
SCRABBLE :	Colette CHÉRIÈRE tél. 02 38 66 55 85	6		
LOISIRS CRÉATIFS :	Jeannine BLANCHARD tél. 07 86 65 04 74	5		
BELOTE	Frédéric CHARMOY tél. 06 50 01 63 76	7		
LICENCE ANNUELLE Fédération Française Sports pour Tous Incluant assurance RC et individuelle accidents (selon art. loi 84610 du 16/07/84)		23		23
MONTANT TOTAL À RÉGLER →				

1 - suite au COVID 19, un avoir est accordé à partir de 100 € aux adhérents inscrits dans la discipline en 2019-2020